Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260226-CM20260221-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 février 2026

Date de convocation :18/02/2026
Date d'affichage :18/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :20
Votants :26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU — Rachel BOUTOUILLER -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN –-Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH — Philippe MONNIER
à l'exception de :Grégory HELLIO - Olivier LE BIHAN-Natalia DELACOURCELLE–Philippe BOREL-Marion CABIOCH - Jean-Paul JACQ- Ewen LE BORGNE
Procurations :
Marlène ILHEU pour Jean-Noël EDERN
Grégory HELLIO pour Eric LE DUFF
Olivier LE BIHAN pour Aurélie RIOU
Natalia DELACOURCELLE pour Roger GUILLOU
Philippe BOREL pour Nadine PLUCHON
Marion CABIOCH pour Edwige VAN GAALEN
Jean-Paul JACQ pour Jean-François SALAUN
Sébastien LE LEZ a été élu secrétaire de séance.

2-1 Demande de subvention : Participation aux frais de scolarité d'un jeune Clédérois scolarisé à l'IME « Complexe de Kerdelune » de Landerneau :

Par courrier du 6 janvier 2026, l'Institut Médico Educatif « Kerdelune » de Landerneau a sollicité la participation de la commune de CLEDER pour 1 élève domicilié à CLEDER.
Cette unité d'enseignement fonctionne avec du personnel spécialisé, du matériel et du mobilier spécifiques. Elle scolarise des élèves de tout le Finistère.

La demande est justifiée par le service rendu, adapté aux besoins spécifiques de cet élève en situation de handicap. Il est proposé d'accorder une participation de 700,00 € pour les frais de scolarité du jeune Clédérois accueilli dans l'Unité d'Enseignement « Kerdelune ».

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260226-CM20260221-DE

Après en avoir débattu, le Conseil accorde, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) une aide de 700,00 € à l'IME « Complexe de Kerdelune » de Landerneau pour les frais de scolarité d'un élève Clédérois.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 03/03/2026
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication